

**TRANSPORTS SCOLAIRES : INFORMATION**

Les conseils généraux ont pour compétence le financement des transports des élèves domiciliés dans le département concerné et scolarisés au Lycée Professionnel Fertet.

Pour toutes questions relatives au mode de fonctionnement des transports scolaires, n'hésitez pas à contacter le service des transports de votre Conseil Général

**❶ Pour les élèves domiciliés dans le Doubs :**

Inscription sur internet : [http://www.doubs.fr/transports\\_sco/](http://www.doubs.fr/transports_sco/)

Conseil Général du Doubs  
Service des transports scolaires  
7, Avenue de la Gare d'Eau  
25031 BESANCON Cedex  
☎ 03.81.25.81.25  
Email : [info@doubs.fr](mailto:info@doubs.fr)

↳ utilisation d'une ligne régionale (BUS, SNCF) :

L'inscription se fait également sur le site internet.

Remplir en janvier un imprimé « indemnité individuelle de transport » délivré par le lycée et la retourner au Conseil Général du Doubs.

**❷ Pour les élèves domiciliés en Haute-Saône :**

Quelque soit le régime de l'élève, vous devrez remplir une demande d'inscription aux transports scolaires

Sur le site du conseil Général de la haute saône à l'adresse suivante : <http://transports.cg70.fr>, accompagnée si besoin de la demande d'abonnement SNCF pour les élèves utilisant le train.

Pour tout renseignement contacter le

Conseil Général de la Haute-Saône  
Service transports – Espace 70  
4A, Rue de l'Industrie – BP 10339  
70006 VESOUL Cedex  
☎ 03.84.95.70.73

**Cas particulier pour la liaison GRAY - Gare SNCF de DOLE**

Elle sera effectuée directement par un transporteur

Transports RAMOUSSE André (ARBOIS tourisme)  
Route de Dole  
39600 ARBOIS  
☎ 03 84 66 09 35

Merci de prendre contact avec le transporteur afin de prendre connaissance des modalités de transports. Le lycée s'est mis en lien avec les transports Ramousse afin d'organiser cette ligne de transport scolaire manquante.

Toutefois, Les élèves devront régler le transport directement au chauffeur et demander au Conseil Général de leur département une indemnité.

Il existe deux formules d'abonnement :

Soit l'achat direct au chauffeur de billets.

Soit sous la forme d'un abonnement mensuel.



**Coupon à détacher et à joindre au dossier d'inscription.**

Je, soussigné, M., Mme ..... responsable légal de

..... demande son inscription pour le trajet sur la ligne de bus Dole gare SNCF - Gray.

J'ai aussi noté que le coût du trajet reste à ma charge.

Fait à .....

le .....

Signature



**③ Pour les élèves domiciliés dans le Jura :**

Les élèves qui habitent le Jura peuvent s'inscrire sur un site internet dédié : [www.jurago.fr](http://www.jurago.fr).  
Sinon, il faut retirer un dossier d'inscription à la mairie du domicile, le compléter et le rapporter à la mairie. Pour les élèves utilisant les services de la SNCF, joindre au dossier la liasse SNCF « Abonnement scolaire règlementé » délivrée par le Lycée.

Pour tout renseignement contacter le

Conseil Général du Jura  
Direction des Transports  
17, Rue Rouget de Lisle  
39039 LONS LE SAUNIER Cedex  
Email : [transports-scolaires@cg39.fr](mailto:transports-scolaires@cg39.fr)

**④ Pour les élèves domiciliés en Côte d'Or :**

↳ Les élèves qui utilisent les lignes régulières TRANSCO :

Vous devez vous inscrire sur un site internet dédié : <http://www.cotedor.fr/cms/lang/fr/transports-scolaires-inscription> qui sera ouvert du 25 mai au 13 juillet. Les élèves qui feront leur inscription après cette date, pourront toutefois s'inscrire par ce biais.

Pour les élèves qui ne disposent pas d'un accès Internet, un formulaire d'inscription aux transports est à retirer au Lycée d'accueil.

Un renouvellement automatique des cartes de transport sera effectué pour les élèves déjà inscrits au LP Fertet.

↳ Les élèves qui utilisent le réseau SNCF doivent remplir, en même temps que le formulaire d'inscription, la liasse SNCF

Contact : Conseil Général de la Côte d'Or

Service transports  
Cellule gestion de la demande scolaire – BP 1601  
21035 DIJON Cedex  
☎ 03.80.63.37.28/43/39  
Email : [piit.dat.st@cg21.fr](mailto:piit.dat.st@cg21.fr)

**⑤ Pour les élèves domiciliés dans d'autres départements hors Franche-Comté**

Contactez le Lycée ou le Conseil Général du département concerné, service transports.